

Mentions légales

ADVANTIX® solution pour spot-on. Composition : pour 1 mL de solution: imidaclopride 100 mg, perméthrine 500 mg, butylhydroxytoluène (E321) 0,4 mg, excipients : qsp 1 mL. **Indications :** Chez le chien : - Prévention et traitement des infestations par les puces (*Ctenocephalides felis*, *Ctenocephalides canis*). Les puces présentes sur le chien sont tuées en 24 heures qui suivent le traitement. Un seul traitement prévient les ré-infestations par les puces pendant 4 semaines. Le médicament peut être intégré dans un programme thérapeutique de la Dermatite Allergique par Piqûres de Puces (DAPP). – Traitement des infestations par les poux broyeurs (*Trichodectes canis*). Le produit possède une efficacité acaricide et répulsive persistant pendant 4 semaines (*Rhipicephalus sanguineus*, *Ixodes ricinus*) et 3 semaines (*Dermacentor reticulatus*). Les tiques déjà présentes sur le chien au moment du traitement peuvent ne pas être tuées pendant les 2 jours suivant l'administration du traitement et peuvent rester fixées et visibles. Aussi il est recommandé d'enlever les tiques présentes lors de l'application du traitement, afin d'éviter leur attachement et la prise de repas sanguin. Un seul traitement assure une activité répulsive (anti-gorgement) contre les phlébotomes pendant 2 semaines (*Phlebotomus papatasi*) à 3 semaines (*Phlebotomus perniciosus*), contre les moustiques pendant 2 semaines (*Aedes aegypti*) à 4 semaines (*Culex pipiens*) et contre les mouches d'étable (*Stomoxys calcitrans*) pendant 4 semaines. **Posologie et voie d'administration :** 10 mg d'imidaclopride et 50 mg de perméthrine par kg de poids corporel (soit 1 pipette de 0,4 mL pour les chiens de 1,5 kg à 4 kg, 1 pipette de 1 mL pour les chiens pesant de 4 à 10 kg, 1 pipette de 2,5 mL pour les chiens pesant de 10 à 25 kg, 1 pipette de 4 mL pour les chiens pesant de 25 à 40 kg). Pour les chiens de moins de 10 kg : appliquer le contenu de la pipette directement sur la peau entre les omoplates de l'animal ; pour le chiens de plus de 10 kg : répartir le contenu de la pipette en plusieurs points, sur la ligne du dos. Appliquer uniquement sur une peau saine. Le traitement reste efficace si l'animal est mouillé. Cependant, éviter une exposition intense et prolongée à l'eau. Lors d'exposition répétée à l'eau, la durée d'efficacité peut être réduite. Dans ce cas, un intervalle d'une semaine doit être respecté entre deux applications. Au cas où il serait nécessaire de laver le chien avec un shampoing, il est recommandé de le faire avant application du médicament ou au moins deux semaines après, pour assurer une efficacité satisfaisante du médicament. En cas d'infestation par les poux broyeurs, il est recommandé d'effectuer un nouvel examen clinique 30 jours après le traitement car une deuxième application peut être nécessaire pour certains animaux. **Contre-indications :** En l'absence de données disponibles, ne pas traiter les chiots âgés de moins de 7 semaines et pesant moins de 1,5 kg. Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité connue aux principes actifs. Ne pas utiliser chez les chats (cf notice). **Effets indésirables :** En de rares occasions, certains chiens traités pourront présenter une sensibilité cutanée passagère (prurit accru, alopecie, érythème au site d'application). Dans de très rares cas, certains chiens peuvent montrer des changements de comportement (agitation, nervosité, gémissement ou roulement sur le sol), des symptômes gastro-intestinaux (vomissement, diarrhée, hypersalivation, diminution d'appétit) et des signes neurologiques tels que des mouvements instables et des contractions musculaires en cas de sensibilité à la perméthrine. Ces signes sont transitoires et se résolvent spontanément. Une intoxication après ingestion accidentelle chez le chien est improbable, mais peut survenir dans de rares cas. Lors d'un tel évènement, des signes neurologiques tels que des tremblements et une léthargie peuvent survenir. Un traitement symptomatique doit être instauré par un vétérinaire. Il n'y a pas d'antidote spécifique connu. **Précautions particulières d'emploi : Chez les animaux :** Éviter le contact de la solution avec les yeux ou la bouche des chiens traités. Veiller à administrer le produit correctement tel que décrit dans la rubrique « Posologie et voie d'administration ». Veiller notamment à empêcher toute ingestion du produit par léchage du site d'application par les animaux traités ou des animaux en contact avec ces derniers. Ne pas utiliser chez les chats. **Pour l'utilisateur :** Bien se laver les mains après l'application. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et la bouche. En cas de contact accidentel avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau et du savon. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau. Si une irritation de la peau ou des yeux persiste ou en cas d'ingestion accidentelle du produit, consulter un médecin et lui montrer la notice. Ne pas laisser les enfants jouer avec les animaux traités jusqu'à ce que le site d'application soit sec. **Lire attentivement la notice avant utilisation.** **Catégorie :** Usage vétérinaire. **Présentations :** 1 sachet de 4 et 6 pipettes Advantix Très petit chien: AMM n° FR/V/1324410 09/2004, Advantix Petit chien AMM n° FR/V/2857504 09/2004, Advantix Chien moyen AMM n° FR/V/0721081 9/2004, Advantix Grand chien AMM n° FR/V/7763031 07/2004 du 27/01/2004 – **Fabriqué par** KVP Kiel, Allemagne – **Titulaire d'AMM :** Bayer HealthCare - 220, avenue de la Recherche 59120 Loos 706 580 149 RCS LILLE METROPOLE. **Exploitant :** Bayer HealthCare Division Animal Health – 13 rue Jean Jaurès 92807 Puteaux Cedex. v01/2014